

Nombre de
Conseillers en
Exercice : 19
Abstentions :
Contre :
Pour : 16

L'an deux mille dix-neuf, le vingt quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire

Date de la convocation : 19 juin 2019

Etaient présents : ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, BRIAND Laetitia, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, LOMBARD Stéphanie, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

Absents excusés : DELMAS Gilbert, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, MAILLARD Fabrice, MAUFRAS Jean-Yves

Procurations : M. DELMAS Gilbert a donné procuration à M. VATIN Marc
Mme GRELAT Hélène a donné procuration à Mme DAZA Diane-Sarah

Mme LOMBARD Stéphanie a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : PROJET DE CREATION PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ - ZAC DU RIVEL – avis de la commune d'Ayguesvives

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté d'agglomération du SICOVAL mène un projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dénommée « ZAC du Rivel ».

Il rappelle également l'acte fondateur de l'échangeur de Montgiscard dont la réalisation était conditionnée :

- au financement par le Département de la jonction entre l'échangeur et, d'un côté la RD813, de l'autre la RD16
- au développement économique par le Sicoval d'une zone d'activité multi-services comprenant le Rivel.

L'opération « ZAC du Rivel » vise à créer une ZAC d'une superficie d'environ 110 hectares sur les communes de Baziège et de Montgiscard afin d'y accueillir essentiellement des entreprises à vocation industrielle, de services, d'artisanat, de conception et de recherche.

L'aménagement de cette ZAC prévoit :

- La réalisation des chaussées de circulation dans la zone,
- La réalisation de cheminements doux à travers les cheminements piétonniers ou mixtes piétons/cycles,
- Un passage supérieur de la traversée de voie ferrée dans le cadre du projet de suppression du passage à niveau n°201 (ce qui fait contribuer l'opération à la sécurisation d'un axe majeur de circulation),
- Un ouvrage de franchissement du Rivel,
- La réalisation d'aménagements paysagers en accompagnement des voiries et des constructions,
- La mise en place de dispositifs d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées et alimentation en eau potable,
- La recherche d'un évitement, voire d'un moindre impact sur l'environnement.

Ce projet entend satisfaire les objectifs suivants :

- Renforcer le pôle d'équilibre, à l'échelle de l'agglomération, des communes de Baziège, Ayguesvives et Montgiscard,
- Offrir des emplois sur le secteur Sud du SICOVAL,
- Améliorer et sécuriser les déplacements et la circulation dans le secteur (en particulier : suppression du passage à niveau, déviation et sécurisation de la route départementale 16, connexions avec le village de Baziège),
- Mettre en œuvre cette ZAC dans une démarche ISO14001, afin d'assurer notamment : l'intégration du projet au milieu physique et humain existant ; affirmer une trame verte paysagère s'inscrivant dans la continuité de l'existant ; favoriser des modes alternatifs de transport ; intégrer la qualité environnementale au cœur du projet en économisant et en confortant les ressources naturelles.

Monsieur le Maire souligne l'ambition du Sicoval de faire de cette ZAC la première ZAC à énergie positive de la région Occitanie.

La réalisation de ce projet nécessite :

- L'obtention d'une déclaration d'utilité publique,
- La détermination des parcelles à déclarer cessibles ainsi que celles à frapper de servitude de passage de canalisations d'assainissement sur des fonds privés,
- La mise en compatibilité des documents d'urbanisme applicables aux deux communes de Baziège et Montgiscard,
- Une autorisation environnementale
- La suppression d'un passage à niveau.

Monsieur le Maire, en application des dispositions des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier communiqué à chaque élu et présenté en séance.

Le Conseil Municipal délibère et donne un avis favorable au projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dénommée « ZAC du Rivel ».

Ainsi fait et délibéré à Ayguesvives, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire certifie que la présente délibération a été :
*transmise au Représentant de l'Etat le 5 août 2019
*publiée le 5 août 2019
Pour copie conforme,
Le Maire,



Pour copie conforme,
A Ayguesvives, le 5 août 2019
Le Maire

